

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Philippe SEMICHON
LYCEE CHAPTAL
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 22 85 12
philippe.semichon@ac-paris.fr

Vice-Président

Jean-Alain HIVER
LYCEE MASSÉNA
2, avenue Félix faure
06050 NICE Cedex 1
Tél : 04 93 62 77 01
Fax : 04 63 62 77 04
jean-alain.hiver@ac-nice.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE
LYCEE JEAN JAURÈS
17, rue Ruinart de Brémont
51095 REIMS Cedex
Tél : 03 26 40 22 50
Fax : 03 26 40 00 66
dmontagne@ac-reims.fr

Trésorière

Gisèle LE BLOA-TARNOT
LYCEE GAY LUSSAC
12, boulevard Georges Périn
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 79 70 01
Fax : 05 55 79 37 83
gisele.lebloa@gmail.com

Secrétaire-adjoint

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT
LYCEE SAINT-LOUIS
44 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 04
Fax : 01 53 73 73 05
jf.guipont@lycee-saint-louis.net

Bulletin diffusion

Michel BOUCHAUD
LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
Michel.Bouchaud@ac-lille.fr

BULLETIN N° 49

OCTOBRE 2007

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.
Lycée Louis le Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :

<http://aplcpg.free.fr>

SOMMAIRE DU N°49

Le mot du Président	page 3
Conseil d'Administration du 28 septembre 2007.....	pages 4-9
Point sur la procédure d'admission 2007.....	page 10
Les journées de l'APLCPGE des 18 et 19 janvier 2008 (travaux des commissions et Assemblée Générale)	pages 11-12
Les commissions de travail de l' APLCPGE	page 13
Textes préparatoires aux travaux des commissions du 18 janvier :	
Commission 1 : <i>les CPGE dans l'enseignement supérieur</i>	pages 14-15
Commission 2 : <i>ouverture sociale</i>	page 16
Point sur quelques expériences actuelles d'ouverture sociale :	
Kléber (Strasbourg)	pages 17-19
Saint-Louis (Paris)	page 20
Henri IV (Paris)	pages 21-24
Composition du conseil d'administration, du bureau, liste des correspondants académiques	pages 25-26
Statuts de l'APLCPGE	pages 27-28
Le site internet de l'APLCPGE	page 29
Formulaire d'adhésion à l' APLCPGE	page 30

LE MOT DU PRESIDENT

Chers Collègues de l'APLCPGE,

Ce numéro 49 du bulletin est déjà orienté vers notre congrès des 18 et 19 janvier 2008.

Le thème retenu pour la table ronde qui suivra notre assemblée générale reprend une problématique qui nous est désormais familière : *Culture générale et discrimination sociale*.

Cette formulation recouvre de nombreuses interrogations dont la pressante actualité ne vous échappera pas.

D'abord la question qui nous est posée par l'opinion : le système classes préparatoires plus Grandes Ecoles renforce-t-il la reproduction des élites sociales ? Le rapport sénatorial cité dans ce numéro y apporte une réponse plus nuancée que la presse en général.

Le corollaire de cette question porte sur les épreuves de culture générale et de langues vivantes des concours dont la forme et le contenu favoriseraient les candidats pourvus d'un capital culturel familial.

Notre thème vise également les enjeux auxquels les responsables que nous sommes ne peuvent rester insensibles : quel est pour nous le meilleur système de promotion des élites dont aucun pays ne peut se passer sous peine de disparaître ? Une discrimination classante et explicite, reposant sur des règles nationales et publiques ou une sélection sournoise par élimination ?

Enfin nous savons bien que la spécificité appréciée du système français de formation des cadres scientifiques et économiques par la voie des Grandes Ecoles consiste précisément en leur culture générale : doit-on les priver de ce pan de leur formation sous prétexte d'égalité ou bien doit-on au contraire le renforcer pour le rendre accessible à tous ?

En attendant ce grand débat, voyons ce qui a marqué l'activité récente de notre association.

Le ministre de l'Education Nationale nous a assurés du soutien qu'il apporte aux classes préparatoires ; des signes encourageants nous parviennent du ministère de l'enseignement supérieur, en attendant une audience future : Claude BOICHOT a reçu des lettres de mission de la ministre et du directeur général de l'enseignement supérieur qui reconnaissent son expertise et lui demandent de poursuivre son action.

Les membres du CA ont renforcé nos liens avec la Conférence des Grandes Ecoles qui apparaît de plus en plus comme notre partenaire principal dans le contexte actuel en raison de la convergence de nos objectifs : cohérence et efficacité de nos formations jusqu'à bac + 5, ouverture sociale, ouverture internationale. Dans ce dernier domaine, des synergies sont encore à rechercher pour appuyer notre action en direction des lycées français à l'étranger.

Vous voyez, chers collègues, que les perspectives ne manquent pas et j'espère beaucoup pouvoir en discuter de vive voix avec vous en janvier prochain.

Philippe SEMICHON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lycée Chaptal

Le 28 septembre 2007

Présents : M. ASTIER, M. BOUCHAUD, P.J. BRAVO, H. BROUILLET, P. CARBAJO, G. CAZENAVE, J.L. COPPERE, P. CORRE, J.P. DELBEGUE, M. DRIS-VALETTE, P. EVENO, A. FORESTIER, J. FRIZON, S. GAUTIER, J.F. GUIPONT, J.A. HIVER, G. LE BLOA-TARNOT, D. MONTAGNE, J.L. NICOLINI, B. ROESCH, C. SCHMIT, P. SEMICHON, J. SIROT, J.H. VALLAT.

Excusés : J.BIANCO, P. FERAL, F. GICQUEL, F. PILET, O. RAUCH, R. WACH.

Accueil : Ph. SEMICHON, président rappelle l'objectif de ce C.A. de rentrée qui consiste à faire le point sur des dossiers qui ont évolué compte tenu des changements intervenus aux niveaux ministériel et présidentiel ; il s'agit également de préparer cette année scolaire avec en particulier l'assemblée générale.

1. COMPTE-RENDU DE L'ENTREVUE AVEC LE MINISTRE DU 28 AOUT 2007.

Cette entrevue où l'association était représentée par : M. BOUCHAUD, G. LE BLOA, P. SEMICHON et J.F. GUIPONT, a été chaleureuse et utile (Cf. mot du Président).

Situation des CPGE

Les compétences sont effectivement partagées : V. PECRESSE intervient au titre de l'enseignement supérieur, mais le M.E.N. avec X. DARCOS dispose des moyens d'enseignement (DHG), il a également en responsabilité les lycées qui accueillent la grande majorité des élèves. X. DARCOS rappelle par ailleurs volontiers qu'il est un ancien professeur de CPGE, convaincu par l'efficacité du système.

Ouverture sociale des CPGE

Le Ministre est preneur de suggestions, toutefois, en tant qu' élu local, il souhaite que le réseau décentralisé des CPGE joue bien également son rôle de recrutement.

International.

Le Ministre souhaite mieux exploiter le réseau des établissements français de l'étranger. Une communication efficace est à mettre en œuvre, une mission est peut-être aussi à constituer pour recruter les enfants « formés à la française ». Il existe 430 établissements homologués : 72 sont en gestion directe et 170 conventionnés avec l'A.E.F.E. Les établissements restants sont homologués dès lors qu'ils respectent les programmes français.

J.A. HIVER invité à une réunion de l'A.E.F.E. a pris des contacts avec le lycée de Vienne qui a des velléités de rouvrir des CPGE (fermées à un moment par manque d'élèves). Toutefois la politique générale va plutôt dans le sens d'encourager le recrutement vers la métropole.

Après ce bref compte rendu, le débat glisse naturellement sur les compétences de la commission internationale.

2. POINT SUR LES THEMES DE LA COMMISSION OUVERTURE INTERNATIONALE.

B.ROESCH remarque qu'au Liban certains lycées essaient de placer directement des élèves dans le cadre d'un accord avec certaines Grandes Ecoles.

J.VALLAT confirme la mise en place d'une politique ancienne de promotion des CPGE auprès du réseau des établissements de l'A.E.F.E.. Mme BOUDRE-MILLOT compte sur l'A.P.L.C.P.G.E. pour promouvoir le système français des Grandes Ecoles. Mais l'A.E.F.E. a eu jusqu'à présent des difficultés pour financer la communication. La directrice Maryse BOSSIERE pourrait faire évoluer la situation. Le Ministre, favorable à cette politique, pourrait peut être aussi intervenir.

La Mission Laïque est propriétaire d'un réseau important d'établissements qui pourrait aussi constituer un vivier de recrutement. Pour les formations commerciales, le système américain est très concurrentiel, mais nos écoles scientifiques sont en revanche très bien placées.

A noter que M. VRAND IA DSDEN de Paris quitte son poste pour devenir directeur adjoint de la Mission Laïque.

O. RAUCH, nommé à RABAT, s'est vu confier par Mme BOSSIERE une mission de développement des CPGE à l'étranger.

P. SEMICHON propose un recensement des appariements des établissements des collègues de l' A.P.L.C.P.G.E. avec des lycées étrangers ; en effet des rencontres avec des lycées français de l'étranger pourraient avoir lieu lors de missions effectuées pour les échanges.

J. VALLAT propose qu'un document argumenté en direction des lycées français de l'étranger soit envoyé par mèl.

B. ROESCH conseille de ne pas oublier dans cette communication les professeurs des établissements français de l'étranger.

➔ B. ROESCH, M. BOUCHAUD, M. VALETTE, J.A .HIVER et G. LE BLOA se proposent de rédiger une fiche à destination des élèves et des professeurs.

P.J. BRAVO pense que les lycées français de l'étranger pourraient aussi faire relais auprès des lycées locaux non français et qu'il serait bon de les y inciter. L'Amérique du sud (ex : l'Argentine) semble constituer un bon vivier.

H. BROUILLET déplore que les élèves du Luxembourg, pourtant bien proches, ne soient pas motivés par le système des CPGE.

A noter enfin que certaines régions, faute de place, ne favorisent pas l'accueil des élèves étrangers dans les internats qu'elles réservent aux élèves du secondaire....

3. POINT SUR LES THEMES DE LA COMMISSION AVENIR DES CPGE.

3.1 Mission de Claude BOICHOT.

P. SEMICHON fait part au C.A. de la lettre de mission de C. BOICHOT écrite par V. PECRESSE. La réforme des CPGE littéraires et des concours correspondants des ENS y figure en bonne place.

Bernard ST GIRONS (DG. SUP) s'appuie aussi sur C. BOICHOT pour la carte nationale des CPGE, l'ouverture sociale, les programmes.

Si la conférence des présidents d'université revendique toujours les CPGE (pour faire diversion ?) Dominique ANTOINE, conseiller du Président de la République (rencontré en juillet) souhaite conserver un système qui fonctionne mais qui doit également s'ouvrir socialement.

3.2 Deux rapports éclairants.

P. CORRE évoque à ce sujet le rapport LEGENDRE-BODIN. Il contient une analyse approfondie et honnête notamment en rapportant les évolutions de recrutement à celle de la population française. Il observe une stagnation ou une légère progression de l'ouverture sociale depuis 1950. Les auteurs du rapport regrettent, toutefois, le manque d'information sur les CPGE, en direction des lycéens.

<http://www.senat.fr/rap/r06-441/r06-441.html>

Le rapport de l' I.G.A.E.N.R. concernant l'université est à contrario très critique, notamment sur l'évaluation des étudiants.

<http://www.education.gouv.fr/cid5592/l-evaluation-des-etudiants-a-l-universite-point-aveugle-ou-point-d-appui.html>

J. SIROT qui a participé à des commissions ministérielles indique que pour V. PECRESSE la licence doit devenir la référence du post baccalauréat.

Le C.A. souhaite que notre demande de contact avec V. PECRESSE soit renouvelée.

→ B. ROESCH se propose de faciliter cette demande.

3.3 Situation des CPGE dans l'enseignement supérieur.

L' A.P.L.C.P.G.E. y travaille dans le cadre de la conférence des Grandes Ecoles en particulier dans la commission amont qui s'occupe du recrutement.

J.F. GUIPONT, présent à la réunion de la commission comme représentant du président empêché, rappelle le contenu des travaux de la dite réunion :

C. MARGARIA qui préside la conférence des Grandes Ecoles a ouvert les travaux de la commission. Hervé BIAUSSER, président actuel de la commission amont, a proposé les thèmes annuels de travail :

- Ouverture sociale (P.J. BRAVO est missionné pour représenter l' A.P.L.C.P.G.E. sur ce thème).
- Rédaction d'un argumentaire chiffré pour la défense des CPGE
- le L.M.D. et le suivi des E.C.T.S (P. CORRE représentera l' A.P.L.C.P.G.E.)
- Bilan de la réforme de 1995 : pertinence scientifique. Un texte protocole est déjà élaboré pour cette étude.
- Deux nouveaux thèmes : filière ingénieur et filière commerciale.

Pour ces deux derniers thèmes on demande deux proviseurs animateurs représentant l' A.P.L.C.P.G.E.. Le C.A. désigne :

- Pour la filière E.C.S. : J.L. NICOLINI
- Pour la filière SCIENCES : J.A. HIVER

Enfin lors de la Commission aval : avenir des Grandes Ecoles, le président de la conférence affirme que les Grandes Ecoles constituent un système de formation en 5 ans pour atteindre le grade de Mastère, les CPGE constituent les deux premières années de cette formation.

4. POINT SUR LES THEMES DE LA COMMISSION : OUVERTURE SOCIALE.

→ J.F.GUIPONT se propose d'écrire un compte rendu du dispositif du lycée ST-LOUIS. Celui-ci repose sur des candidatures via la procédure nationale normale, mais il comporte une information en direction de 6 lycées ainsi que la mise en place d'un suivi particulier pour les élèves admis à Saint-Louis (voir page 20).

P. CORRE termine le rapport sur l'expérience C.P.E.S. (classe préparatoire à l'enseignement supérieur) conduite au lycée Henri IV., il affirme que la C.P.E.S. n'apparaît pas concurrentielle pour son recrutement avec les CPGE. En revanche l'étude montre que l'argent est un frein considérable : tous frais comptés, il faut environ 9000 euro par an pour une scolarité à Paris...

Dans cette expérimentation, le tutorat est assuré par des anciens élèves entrés en Grande Ecole, ils ont un contrat et une petite indemnité. Ce tutorat a été étendu à tous les élèves de première année de CPGE. Les fonds viennent de fondations qui souhaitent aussi participer par l'action de leurs représentants (tutorat).

A l'issue de la première promotion de C.P.E.S. sur 30 élèves :

- 24 sont passés en CPGE,
- 1 continue outremer,
- 5 continuent dans des CPGE d'autres lycées qui bénéficient d'ailleurs d'un reversement des fonds prévus pour le suivi ainsi que d'un accompagnement de transition par un professeur du lycée d'origine.

A noter :

- TELEMAQUE, une association qui a pour objectif de conduire des élèves de la 6^{ème} aux CPGE.
- les fonds sociaux qui pourraient être ouverts prochainement aux CPGE.
- dans le N°219 de l' U.P.S. un article du président sur l'entrée des CPGE dans le système européen.

5. FILIERE LITTERAIRE

C. BOICHOT en est investi. En l'absence de positions claires des I.E.P. sur les modalités de leur futur recrutement, les textes qui proscrivent toute aide particulière aux élèves sont difficilement applicables vu la pression des élèves : les I.E.P. constituent des débouchés importants. La crédibilité de la réforme est du reste ébranlée par manque d'informations claires et en accord avec les annonces orales faites par C. BOICHOT. Ce dernier assure en effet que tous les directeurs des IEP se sont engagés devant le représentant du ministre à recruter à BAC + 2 exclusivement sur le programme de khâgne et il espère le dossier unique pour le recrutement 2009.

La seule position, très rapidement connue officiellement, est celle de l'IEP Paris qui maintient (provisoirement) un recrutement à BAC + 1. Cette seule annonce contraire à l'esprit de la réforme, rajoute de la confusion. Le caractère provisoire durera-t-il une seule année ?

Le C.A souhaite que des textes officiels sur les modalités de recrutement des IEP soient publiés et largement diffusés.

De même s'agissant des programmes de khâgne, P. CORRE a demandé à C. BOICHOT que le programme de khâgne soit également très vite publié pour clarifier les informations officieuses qui font état de deux types d'épreuves pour la langue ancienne ou d'une épreuve de géographie en LSH qui se substituerait aux langues anciennes ...

→ P. SEMICHON saisit le doyen de l'IGEN François PERRET, sur le recrutement des IEP Paris et des IEP de province. Sans une position officielle et publique des IEP il ne peut y avoir de pilotage.

6. INFORMATION CONCERNANT UNE DECISION JUDICIAIRE.

J.L. NICOLINI rapporte les difficultés d'une jeune fille handicapée qui n'a pas, en dépit de ses efforts, été admise de 1ère en 2ème année de CPGE. La famille a attaqué au tribunal administratif au motif d'une aide insuffisante apportée du fait de son handicap en liaison avec la non admission en 2ème année.

Le T.A. s'est déclaré incompétent pour juger pédagogiquement. Il note, en revanche que s'il n'y a pas de commission d'appel, il convient cependant de renseigner les familles sur le fait qu'il existe la possibilité de faire recours de la décision du conseil de classe devant le T.A. Il serait donc nécessaire d'accompagner les bulletins d'une note signalant les possibilités d'un recours.

En principe, le tribunal se prononce sur la forme : absence de liste d'émargement des professeurs présents au conseil de classe, absence de motivation de la décision.

Dans le cas précis, in fine, l'élève a été admise à redoubler pour raison médicale.

Les raisons médicales justifiant des absences sont à traiter avec prudence également.

7. JOURNÉES DE L'A.P.L.C.P.G.E.

Date : les deux jours sont fixés depuis le dernier C.A. :

Vendredi 18 janvier

- 16H Rendez-vous grand parloir de Louis le Grand.
- 16H30 - 19H00 : Commissions de travail dans les 3 lycées (Louis le Grand, Henri IV, St Louis)
 - 1 Les CPGE dans l'enseignement supérieur
 - 2 Ouverture sociale
 - 3 Programmes internationaux
- 19H30 - 20H30 Buffet d'înatoire au lycée Henri IV
- 21H00 - Soirée culturelle

➔ P. CORRE se propose de nouer des contacts pour une visite de la bibliothèque Ste Geneviève, y compris la réserve non accessible au public.

➔ **Responsables des commissions** : les rapports d'introduction aux travaux des commissions devront parvenir très rapidement à J.F. GUIPONT pour le numéro du bulletin suivant l' A.G.

Samedi 19 janvier

- 08H30 Accueil au lycée Louis le Grand
- 09H00 A.G. rapport moral et financier
- 09H30 rapports des commissions.
- 10H00 débat sur les commissions.
- 10H30 - 12H00 Conférence débat.

"Culture générale et discrimination sociale".

- 12H30 Apéritif puis déjeuner au lycée ST LOUIS.

Plusieurs intervenants sont envisagés :

→ Patrice CORRE se propose de contacter Agnès VAN ZANTEN sociologue, Directeur de recherche au CNRS et professeur à Sc. PO.

→ A. FORESTIER se propose de contacter Eric MAURIN Directeur d'Etude à l' E.H.E.S.S. « La République des idées », ainsi qu'un représentant d'une grande entreprise (VEOLIA...)

→ P. CORRE se propose de contacter si besoin, un chargé de mission sur l'égalité des chances à l' OREAL.

→ J.H. VALLAT se propose de contacter Emmanuel DAVIDENKOFF, journaliste, pour assurer le rôle de modérateur.

Problématique de la culture générale.

Les épreuves de littérature et de langues sont considérées comme discriminantes socialement, mais est-ce une raison pour les faire disparaître, alors qu'elles constituent une valeur ajoutée caractéristique de la formation à la française ?

8. BULLETIN N° 49

Faire parvenir à J.F. GUIPONT :

→ D.MONTAGNE : le rapport du C.A.

→ Ph. SEMICHON : l'éditorial.

→ **Chaque responsable de commission** : la présentation des commissions pour le 15-10-2007 (une demi page).

→ J.F. GUIPONT : C.R. d'action ST LOUIS

→ R. WACH : C.R. sur l'action de STRASBOURG

→ P. CORRE : C.R. sur l'action CPES à HENRI IV

→ J.A. HIVER : C.R. sur la Commission nationale de suivi de la procédure d'admission post-bac.

→ D. MONTAGNE effectue un tirage des fiches A4 de mise à jour du fichier national après avoir saisi les modifications connues. Ces fiches expédiées à M.BOUCHAUD servent de support d'adresse et sont à renvoyer par les adhérents corrigées et accompagnées du chèque d'adhésion à Gisèle LE BLOA

9. ANNUAIRE

→ J.F.GUIPONT se charge de la mise à jour des correspondants académiques.

Dominique MONTAGNE, Secrétaire national.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI DE LA PROCEDURE POSTBAC

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2007.

L'ensemble des formations post-bac engagées dans la procédure 2007 ainsi que les académies qui ont adopté partiellement ou totalement le dispositif pour les IUT, BTS, et certaines universités étaient représentées. Etaient également présents les représentants de dispositifs qui devraient s'associer l'an prochain à la procédure (ex : INSA) et l'AEFE qui envisage d'ouvrir des CPGE dans certains postes à l'étranger.

Un bilan de la campagne 2007 est dressé par M. KOEHRET. (Nb : **les chiffres sont disponibles sur le site de Toulouse ainsi que le calendrier 2008**)

Le dispositif a concerné un nombre croissant de formations (1877 en 2007, 1181 en 2006) et de candidats à ces formations (150 375 en 2007). Il a vocation non seulement à faciliter les affectations post bac mais aussi à permettre la mise en œuvre de l'« orientation active » expérimentée par plusieurs universités. L'extension est en cours et concernera 4 académies en 2008. Une quinzaine d'Académies ont déjà annoncé leur intention d'intégrer la procédure. Ce sera vraisemblablement chose faite en septembre 2009.

Nouveautés 2008 :

Suite à l'expérimentation effectuée dans l'académie de Strasbourg, la récupération de la base élève académique (BEA) sera généralisée. Les élèves pourront s'identifier par leur INE et leur date de naissance. De même, il semble acquis que les données de la base de Toulouse pourront être déversées dans SCONET (à suivre...)

Il reste à régler les questions de principe posées par l'« **orientation active** ». En effet, cette dernière suppose que l'on donne des indications sur la probabilité d'une admission avant qu'elle ne soit effective, ce qui rappelle les « avis préalables ». Le principe est admis d'un certain cloisonnement entre les formations qui utiliseraient ce dispositif et les autres, dont les CPGE.

Concernant un point plus technique, demande est faite de libérer la procédure pour ce qui concerne les mutations d'élèves qui doivent pouvoir se faire sur simple accord des deux chefs d'établissement concernés sans qu'intervienne de blocage lié aux classements.

Point des CSAIO des Académies déjà engagées :

NANTES :

L'« orientation active » a été considérée comme une démarche d'aide, visant à permettre à tout lycéen d'obtenir un avis de l'Université pour le choix d'une L1. Certains élèves ont été conviés à un entretien. Le bilan est mitigé, en effet, la démarche est très lourde, on constate une forte déperdition des inscriptions par rapport aux intentions manifestées et il apparaît que ce ne sont pas ceux qui en auraient vraiment besoin qui l'utilisent.

POITIERS :

Le SAIO estime que l'Institution se doit de porter un avis sur **toutes** les formations envisagées par un candidat. Un travail important a été effectué par les professeurs principaux de terminale qui se sont largement impliqués. Les responsables universitaires estiment qu'au moins 20% des élèves auraient besoin non seulement d'un diagnostic mais aussi d'un accompagnement pendant les périodes de choix.

NICE :

La CSAIO précise que l'engagement de l'Académie ne portait que sur un nombre limité de formations. Beaucoup d'UFR se sont bien mobilisées et celles qui ont participé à l'opération ont vu leurs effectifs croître de façon significative, ce qui est encourageant pour aller vers une généralisation en 2008.

Point de l'AEFE :

Mme Boudre-Millot, Responsable de l'Information et de l'Orientation exprime sa satisfaction quand à la procédure qui permet aux élèves de se porter facilement candidats. Elle souhaite une bonne articulation du calendrier avec l'opération dite « dossier bleu de recherche de formation » développée grâce au concours de l'Académie de Paris et de M. Laban, artisan de « RAVEL ».

La réunion du Comité national de pilotage de l'orientation post-bac est prévue le jeudi 25 octobre.

Jean-Alain HIVER

LES JOURNÉES DE L'A.P.L.C.P.G.E.

VENDREDI 18 et SAMEDI 19 JANVIER 2008

Vendredi 18 janvier

Travaux des commissions

16h : rendez-vous au Grand Parloir du lycée Louis le Grand

16h30 : début des travaux

Commission 1 : Les CPGE dans l'enseignement supérieur
(au lycée Henri IV, 23 rue Clovis Paris 5^{ème})

Commission 2 : Ouverture sociale
(au lycée Saint-Louis, 44 boulevard Saint-Michel Paris 6^{ème})

Commission 3 : Programmes internationaux
(au lycée Louis le Grand, 123 rue Saint-Jacques Paris 5^{ème})

19h30 Buffet dînatoire au lycée Henri IV

A l'issue du buffet, à 21h, visite de la Bibliothèque Sainte-Geneviève

Samedi 19 janvier

Assemblée Générale (au lycée Louis-le-Grand)

8h30 Accueil des participants (Salle de Conférences)

9h précises : Début de l'Assemblée Générale

- Rapport d'activité
- Rapport financier

9h30 :

- Rapports des travaux des commissions du vendredi 18 janvier

10h :

- Débat avec la salle

10h30 : conférence-débat

CULTURE GENERALE ET DISCRIMINATION SOCIALE

Conduite de la séance par Emmanuel Davidenkoff, journaliste

Agnès van ZANTEN, Directrice de recherche au CNRS (laboratoire sociologique du changement), Professeur à l'IEP de Paris

Un **Directeur des Ressources Humaines** (Véolia ou l'Oréal)

12h30 Apéritif et déjeuner (restaurant scolaire du lycée Saint-Louis)

14h30 Réunion du Bureau de l'association selon l'actualité (Parloir du lycée Saint-Louis)

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraires à jour de leur cotisation : si ce n'est déjà fait, renvoyez donc le **bulletin d'adhésion** (voir page 30) à notre trésorière. Et, pour participer à l'Assemblée Générale, **retournez sans délai le bulletin de la page suivante** à l'adresse indiquée.

**PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VENDREDI 18 et SAMEDI 19 JANVIER 2008**

**COUPON-RÉPONSE (à retourner à Gisèle LE BLOA, 14 place Saint-Pierre 87000 LIMOGES
impérativement avant le jeudi 20 décembre 2007)**

Nom : Prénom :

Etablissement : Tél :

– Participera aux travaux du vendredi 18 janvier de 16h à 19h dans la commission :
(cochez ci-dessous deux commissions avec un ordre préférentiel)

- n°1

- n°2

- n°3

– Participera au buffet dînatoire à 19h30 (*)

– Ne participera pas au buffet

– Ne participera pas aux travaux des commissions

– Participera à l'Assemblée Générale du samedi 19 janvier

– Participera au déjeuner au Lycée Saint-Louis (**)

– Ne participera pas au déjeuner

– Ne participera pas à l'Assemblée Générale du samedi 19 janvier

(*) Dans ce cas, joindre un chèque de 15 € à l'ordre de l'APLCPGE

() Dans ce cas, joindre un chèque de 25 € à l'ordre de l'APLCPGE**

Dans le cas d'une participation au buffet du vendredi et au déjeuner du samedi, joindre un seul chèque de 40 €

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les nouvelles commissions ont été redéfinies au cours de la réunion du conseil d'administration de l'association réuni au lycée Chaptal le 28 septembre 2007. Leurs équipes d'animation sont décrites dans le tableau ci-dessous. Les collègues désireux de faire partie de ces commissions doivent joindre directement les animateurs.

COMMISSION	N°	Animateur	Téléphone	e-mail
Les CPGE dans l'enseignement supérieur Autres membres de cette commission (pressentis ou déclarés)	1	BOUCHAUD Michel	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
		CORRE Patrice	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
		PILET François, BIANCO Joël, CAZENAVE Gil, SEMICHON Philippe, SCHMIT Claude, EVENO Philippe		
Ouverture des CPGE Autres membres de cette commission (pressentis ou déclarés)	2	BRAVO Pierre-Jean	04 37 51 15 21	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
		MINNE Olivier, CORRE Patrice, BOUCHAUD Michel, MONTAGNE Dominique, WACH Richard, GUIPONT Jean-François, DELBEGUE Jean-Pierre, NICOLINI Jean-Louis		
Programmes internationaux Autres membres de cette commission (pressentis ou déclarés)	3	VALLAT Joël	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr
		FERAL Pierre, BOUCHAUD Michel, RAUCH Olivier, SCHMIT Claude		

Contribution au travail des commissions du 18 janvier et au débat pendant l'Assemblée Générale du samedi 19 janvier

Chaque adhérent qui participera aux commissions et/ou à l'A.G. de janvier est invité à enrichir les échanges de ces journées en faisant part de ses questions et remarques éventuelles. Vous êtes donc sollicités pour faire remonter celles-ci à votre correspondant académique dès maintenant (coordonnées des correspondants académiques page 26).

Commission n°1 du 18 janvier 2008 :

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles dans l'architecture européenne de l'enseignement supérieur (ECTS et LMD)

Au cours des derniers mois, plusieurs textes très importants ont été publiés :

- **le décret n°2007-692 du 3 mai 2007 (JO du 5 mai 2007)** relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles, modifiant le décret n°94-215 du 24 novembre 1994
- **les arrêtés du 20 août 2007 et du 21 août 2007**, le premier relatif à l'organisation générale des études et horaires des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles et le second relatif aux objectifs de formation de la première année des classes préparatoires de lettres.

Après une longue période de gestation et plusieurs mois de consultation de toutes les parties intéressées, **le décret relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles modifiant le décret du 24 novembre 1994 a donc été publié.**

L'APLCPGE avait été invitée à donner son point de vue sur le projet. Nous en avons approuvé l'essentiel faisant toutefois quelques propositions d'aménagement :

- Mise en place d'un **cadre national pour l'inscription des CPGE dans le nouveau dispositif de l'enseignement supérieur L M D** : élaboration de **descriptifs détaillés des formations en CPGE** par des groupes de travail associant l'Inspection Générale, des représentants des professeurs et des représentants des proviseurs.
- **Mise en place d'une instance nationale ayant pour objet de piloter le dispositif pour les CPGE** et au sein de laquelle devront siéger l'Inspection Générale, des représentants des professeurs et des représentants des proviseurs.
- **Attribution des ECTS par les conseils de classe constitués en CAE, sous la présidence des proviseurs.**
- Création de commissions académiques d'harmonisation associant représentants des lycées et des universités.

L'APLCPGE ne peut que se réjouir de voir ce chantier arrivé à son terme et qu'aient été pris en compte, les points essentiels de ses propositions. Nous notons donc que

- Le cadrage national se concrétisera sous la forme d'une « attestation descriptive du parcours de formation » validée en points ECTS.
- L'attestation sera bien délivrée par le Proviseur, sur proposition de la commission d'admission et d'évaluation.
- Les conventions avec les universités permettront de fixer les modalités de validation des études en CPGE dans le cadre de commissions associant lycées et universités.

Les arrêtés des 20 et 21 août 2007, quant à eux ouvrent la voie à une **évolution de la filière littéraire que nous avons toujours souhaitée**. Dès cette rentrée ont été mises en place les nouvelles hypokhâgnes

indifférenciées et plus précisément qualifiées d'« *indéterminantes* ».

Dans le même temps, les travaux préparatoires au rapprochement des concours des ENS ont avancé de manière assez marquée. Toutefois, si des épreuves écrites communes sont prévues en philosophie, histoire et langue vivante A, l'organisation précise des concours de la session 2009 et par voie de conséquence, l'organisation des enseignements et des horaires des futures khâgnes restent à fixer.

Aussi, même si l'on doit saluer la valeur et l'importance de l'action conduite par Monsieur l'Inspecteur Général Claude BOICHOT qui vient d'être reconduit dans sa mission, comme nous l'annonce Madame la Ministre de l'enseignement supérieur dans sa lettre du 9 octobre, on ne peut que regretter la situation intermédiaire dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il nous est en effet aujourd'hui impossible de répondre avec certitude aux questions de nos élèves de Lettres Supérieures concernant en particulier le choix de leurs options, les concours des instituts d'études politiques, l'éventuelle mise en place d'une banque commune d'épreuves aux concours dont l'objectif serait d'ouvrir plus largement les débouchés de la filière.

Nous savons bien que l'évolution engagée remet en question des structures et des différenciations subtiles qui se sont fixées avec le temps entre des écoles qui n'ont pas le même passé et revendiquent par là même leur droit à conserver leurs spécificités.

Mais nous sommes bien conscients aussi que l'histoire est en marche et qu'il faut que la filière littéraire soit plus lisible et gagne en ouverture pour garder sa place dans nos CPGE. Cela passe par des transformations qui préservent les solides acquis du passé tout en redonnant du dynamisme à des études dont les perspectives manquent d'attrait.

Les questions soumises à la réflexion de la commission n°1

La commission n°1 aura pour tâche de présenter à l'assemblée générale, une **réflexion approfondie et des propositions** sur deux grands sujets :

1) Les modalités d'application du décret du 3 mai 2007. Sur ce point devront être abordées les questions suivantes :

- **les attestations descriptives des parcours de formation** : conception, contenu, évaluation des élèves, ...
- **les conventions avec les universités** : le point sur la situation présente, évolution possible du contenu des conventions (à partir de l'étude des nouvelles conventions que des collègues auront pu passer), les relations avec les universités, la mise en place des commissions bi-partites lycées-universités, ...

2) La mise en œuvre de la réforme de la filière littéraire. Il paraît logique que la réflexion de la commission se nourrisse des rapports qu'auront élaborés les collègues proviseurs concernés directement, comme les y invite la lettre de Madame la Ministre. Ainsi on pourra aborder les points suivants :

- **la mise en place de la nouvelle grille horaire** : structures des classes, emplois du temps, répartition des services des enseignants, conflits entre les options (géographie, LV B ...)...
- **incidences éventuelles de la réforme sur le volume des admissions en CPGE littéraire** : effets sur les effectifs, la langue ancienne obligatoire a-t-elle eu des effets positifs ?...
- **la question des IEP** : les effets de leur recrutement renforcé à bac + 1, l'utilisation des heures IEP...
- **la prise en compte des élèves « plus fragiles »** : les dispositifs mis en place, leur choix, leur pertinence, propositions de l'APLCPGE...
- **les nouvelles khâgnes et les concours 2009** : examen des textes qui auront pu être publiés avant le 18 janvier 2008, propositions de l'APLCPGE....

Patrice Corre, Proviseur du Lycée Henri IV

Commission n°2 du 18 janvier 2008 :

Ouverture sociale

Année après année, depuis l'an 2000, la nécessité de **l'ouverture sociale des Grandes Ecoles** et donc en aval des classes préparatoires se traduit sur le terrain par des **initiatives locales qui se généralisent** sur l'ensemble du territoire français.

Beaucoup de grandes écoles se sont en effet engagées maintenant résolument dans un **partenariat avec des lycées sensibles** afin d'organiser un tutorat de leurs meilleurs élèves. Un pôle Ressource Ouverture Sociale des Grandes Ecoles a d'ailleurs été créé. Et, du côté des classes préparatoires, si, bien sûr, certaines réalisations ont connu un retentissement médiatique important (la CPES d'Henri IV, le partenariat de Saint-Louis et de Kléber avec des lycées de banlieue), bien d'autres établissements ont su aussi **innover**.

Cette commission a pour but de recenser les différentes actions entreprises et d'en dresser le bilan. Elle veut aussi permettre un partage d'expériences et une réflexion sur ce qui peut être fait d'une **part avant l'entrée en prépa** dans les lycées partenaires et d'autre part **durant les années prépas**.

Si l'objectif d'ouvrir socialement les CPGE est maintenant communément partagé, des questions ouvertes demeurent, entre autres : comment **concilier ouverture sociale et culture générale ?**

Il pourra aussi incomber à cette commission de faire le point sur la manière dont cette année ont été utilisées **les heures dites « sciences Po »** qui existaient en hypokhâgne. Il pourra en effet être riche et intéressant d'étudier comment nous avons traduit dans les faits la commande ministérielle d'utiliser ces heures pour faciliter l'intégration dans nos classes préparatoires d'élèves issus de milieux peu ou pas favorisés.

Le rapport de la **mission sénatoriale** sur « **la diversité sociale et l'égalité des chances** dans la composition des classes préparatoires aux Grandes Ecoles » présenté le 25 septembre dernier (consultable sur : <http://www.senat.fr/noticerap/2006/ro6-441-notice.html>), très complet et très intéressant, même s'il appelle forcément des réactions, enrichira certainement le travail de cette commission.

Pierre-Jean BRAVO, Proviseur du lycée du Parc à LYON

Protocole du tutorat d'excellence

Il s'agit de favoriser l'accès des élèves de milieu modeste aux études scientifiques et tout particulièrement aux classes préparatoires scientifiques du Lycée Kléber de Strasbourg.

Cela s'inscrit dans l'objectif national d'augmenter le nombre de boursiers en classe préparatoire et ainsi de faire jouer pleinement à ces structures leur rôle dans la promotion sociale.

Définition du tutorat :

Dispositif d'accompagnement, le tutorat s'adresse d'une part aux élèves du second cycle des études secondaires dans les établissements du réseau, d'autre part aux élèves admis en classes préparatoires au lycée Kléber. Aux premiers, il s'agit de donner l'ambition de faire des études supérieures, le cas échéant en suivant la filière qui passe par une classe préparatoire et conduit soit à une intégration dans une grande école soit à une poursuite d'études à l'université, de développer leur curiosité, leur ouverture sur le monde et leur autonomie. Aux seconds, il s'agit de les conforter dans leur choix, de les accompagner dans leur scolarité et de favoriser leur réussite aux concours.

Il est basé sur le volontariat des tuteurs et des bénéficiaires.

Leurs relations sont précisées par une charte.

Les tuteurs :

Deux formes complémentaires de tutorat seront mises en place :

- D'une part, le tutorat assuré par un professeur de classes préparatoires du Lycée Kléber, volontaire pour assurer cette mission et pour répondre aux demandes des lycées. La répartition est faite à raison d'un ou deux professeurs par établissement qui scolarise les élèves tutorés.
- D'autre part, coordonné par le tuteur-professeur, le tutorat ou parrainage, assuré par les étudiants de classes préparatoires du lycée Kléber, des étudiants des grandes écoles originaires du lycée Kléber et des « jeunes anciens » des classes préparatoires récemment entrés dans la vie professionnelle.

Mise en œuvre du tutorat :

• Dans l'enseignement secondaire, après discussion avec le chef d'établissement et les professeurs des classes concernées, le tuteur-professeur rencontre, en début d'année scolaire, les élèves qui ont été choisis par leur lycée pour bénéficier de ce dispositif. Par la suite, le tuteur rencontre ces élèves en tant que de besoin dans leur établissement, au moins deux fois par an. Il échange des courriels pour répondre à leurs demandes. Il les met en relation avec un tuteur-étudiant qui sert ainsi de « parrain ». Il organise leur accueil au Lycée Kléber pendant une journée ou deux de découverte des CPGE.

Le tuteur accompagne les candidats en CPGE pendant la procédure d'inscription et assure le suivi au niveau des commissions de sélection pédagogique et d'attribution de place à l'internat. L'accueil au CROUS sera également étudié par le Lycée Kléber si les capacités de l'internat s'avèraient insuffisantes.

• En classe préparatoire, au lendemain de l'admission, tant le tuteur-professeur que le tuteur-étudiant faciliteront la scolarité de l'étudiant durant ses années de CPGE., jusqu'à son intégration dans une grande école ou son inscription à l'université.

L'élève tutoré :

Il est volontaire pour bénéficier du dispositif et s'engage, sauf difficulté particulière, à suivre cette possibilité jusqu'à sa sortie du lycée.

Il est en général boursier.

Il est d'un niveau suffisant notamment dans les disciplines scientifiques.

Ce dispositif lui est proposé par les professeurs et le proviseur de l'établissement d'origine.

Les lycées scolarisant les élèves :

Ils désignent les élèves pouvant bénéficier du tutorat et assurent le premier contact entre eux et le tuteur-professeur auprès duquel ils expriment les demandes et avec lequel ils organisent d'une part les modalités d'intervention, d'autre part la mise en place du tuteur-étudiant. Ils participent à l'évaluation du dispositif.

Le Lycée Kléber :

Il s'engage à répondre à la demande des lycées en proposant les professeurs de classes préparatoires volontaires pour intervenir dans le dispositif.

Il facilite la désignation des étudiants de CPGE ou les jeunes anciens qui accepteraient d'assurer un parrainage. Il pilote l'opération en collaboration avec les établissements. Il accueille les élèves pour leur faire découvrir les CPGE, s'ils le souhaitent.

Au moment de la sélection des candidatures, il porte une attention particulière à ces dossiers.

L'attribution des chambres d'internat ou des chambres au Crous sera facilitée. Il sera répondu favorablement à toute demande de statut d'interne-externé.

Un suivi personnalisé sera proposé à ces étudiants tout au long de leur scolarité au Lycée Kléber.

Le Rectorat :

Il soutient le dispositif et examinera favorablement les demandes de moyens qui s'avéreraient nécessaires pour faciliter l'encadrement des élèves. Il facilitera l'accueil des étudiants dans les chambres du Crous en permettant leur regroupement sur le même site et si possible au même étage.

En cas de succès important du dispositif, le rectorat, afin d'éviter de léser d'autres élèves accueillis à Kléber, acceptera d'examiner l'évolution des structures d'accueil des CPGE scientifiques de 1ère année.

Le Proviseur du Lycée Kléber

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg

Richard WACH

Gérald CHAIX

Le 18 octobre 2007

TUTORAT D'EXCELLENCE

- Rappel des caractéristiques :
 - o Mise en place : février 2007, 11 professeurs de classes préparatoires impliqués
 - o Nombre de lycées : 8
 - o Pas d'étudiant CPGE participant à cette opération en raison de la mise en place tardive

- Bilan au 22 mai 2007 :
 - o La plupart des élèves des classes terminales concernés ont fait acte de candidature en CPGE.
 - o Les tuteurs n'ont pas étudié directement les dossiers de candidature de leurs élèves, dans un souci d'impartialité, mais ont pris contact avec les binômes de sélection correspondants.
 - o Le classement étant transmis ce jour, il est difficile de faire des pronostics mais beaucoup de candidatures seront retenues.
 - o Ces étudiants seront majoritairement accueillis soit à l'internat en fonction du classement soit au CROUS conformément aux contacts pris avec le directeur.

- Suite de l'opération :
 - o A la rentrée des étudiants un accueil spécifique des boursiers sera assuré par les professeurs de CPGE.
 - o Ces étudiants bénéficieront d'un suivi particulier tout au long de l'année

- Perspectives 2008 :
 - o Dès le mois d'octobre de nouveaux contacts ont été pris avec les lycées partenaires : 11 lycées sont concernés.
 - o Un effort particulier sera fait pour impliquer des étudiants tuteurs.
 - o Les bénéficiaires de cette année seront sollicités pour identifier les futurs bénéficiaires dans leur établissement d'origine.

Le Proviseur,

Richard WACH



le 20 octobre 2007

Le « parcours de réussite »

La première promotion est entrée à Saint-Louis en septembre 2007. Elle est composée de 14 élèves issus des six lycées partenaires d'Ile de France (6 en MPSI, 5 en PCSI, 3 en BCPST).

Respectant les conditions de fonctionnement de ce dispositif incluses dans le protocole signé par le Ministre en mars 2007 (voir bulletin n°48, pages 5 et 6), un suivi pédagogique de ces élèves a été mis en place.

Il consiste en deux actions :

1 – chaque élève s'est vu attribuer un **professeur référent**. Ce professeur, qui n'appartient pas à l'équipe pédagogique de la classe, assure un suivi particulier de son « filleul ». Il ne s'agit pas d'un tutorat au vrai sens de terme, mais d'un simple suivi personnalisé, le référent restant en contact et à l'écoute des préoccupations de l'élève.

2 – des séances de **travail assisté**, dans les disciplines mathématiques, sciences physiques et français, à raison d'une heure hebdomadaire par matière. Chaque élève est tenu d'assister à deux séances au maximum parmi les trois, et ceci sur une période de trois semaines. A la fin de la période, un autre choix des matières est fait pour la période suivante. Ce choix est guidé par les professeurs de l'équipe pédagogique. Le travail conduit par les professeurs dans ces séances s'apparente à la fois à des conseils méthodologiques et à du soutien pédagogique. L'effectif de ces groupes étant faible (moins de 14), le professeur peut ainsi assurer un suivi personnalisé de l'élève, en fonction de ses besoins.

Une évaluation de cette dernière action est prévue fin octobre, afin de décider de la forme que prendra le travail assisté dans la suite de l'année.

Il est encore trop tôt pour se faire une idée exacte de l'impact de ce dispositif d'accompagnement interne.

En ce qui concerne les demandes, il faut noter qu'il y avait 47 candidatures des élèves des six lycées partenaires pour entrer à Saint-Louis. 14 d'entre elles ont abouti. Pour les 33 autres élèves, il est à noter que 14 parmi ces derniers sont aussi entrés en CPGE (8 en Ile de France hors Paris, et 6 à Paris). Ce qui fait un total de 28 élèves entrés en CPGE.

Il importerait de connaître le nombre total de demandes de CPGE des élèves des lycées partenaires, ce qui sera fait dans le courant de l'année.

En amont, dans les six lycées, les contacts se renforcent entre les professeurs locaux et ceux de Saint-Louis, pour délivrer aux élèves de première et terminale scientifiques une information incitative à poursuivre des études supérieures longues (séances in-situ et à Saint-Louis,...). Le tutorat de ces élèves est encore à mettre en place.

Il faudra au cours des années ultérieures évaluer si l'objectif principal de ce dispositif « parcours de réussite » (ambition pour les études supérieures longues) est bien rempli.

Jean-François GUIPONT

La Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures du Lycée Henri-IV

Sur cette classe expérimentale ouverte à la rentrée 2006, deux articles ont été publiés dans les bulletins 44 et 46. Alors que les élèves de la première promotion viennent d'entrer en première année de classe préparatoire et que la nouvelle promotion arrive au terme de ses deux premiers mois d'études, il est possible d'établir un premier bilan.

Quelques rappels :

Cette classe a des finalités bien spécifiques :

Elle a été créée, dans le cadre de la Loi d'Orientation du 23 avril 2005, à l'initiative du Lycée Henri-IV, avec l'appui du Recteur de l'Académie de Paris qui l'a inscrite parmi les actions innovantes du programme pluriannuel d'expérimentation pédagogique, et la validation du Ministère de l'Education Nationale,

Elle s'inscrit dans le programme des mesures en faveur de « **l'égalité des chances** ». Elle bénéficie, à ce titre, du soutien de la Délégation interministérielle à la ville.

La CPES se propose de :

- préparer en une année des élèves méritants issus de milieux modestes, et au cursus scolaire prometteur, à entrer dans les classes préparatoires aux grandes écoles les plus sélectives
- leur donner les meilleures chances d'intégrer les Grandes Écoles de premier rang et plus généralement de réussir des études supérieures longues et difficiles.

Des conditions d'accès particulières : La CPES accueille sur sélection, des bacheliers issus d'une terminale générale (L, ES ou S), de tout lycée de France (métropole ou DOM TOM), ayant accompli une bonne scolarité secondaire, et boursiers de l'enseignement secondaire ou futurs boursiers de l'enseignement supérieur.

Les candidats s'inscrivent sur le site de la procédure nationale d'admission dans les classes préparatoires (www.admission-postbac.org) et doivent transmettre d'un dossier spécifique à retirer sur le site du Lycée Henri-IV (www.lycee-henri4.com) à joindre au dossier national d'admission en classe préparatoire.

Des structures pédagogiques originales. : il s'agit d'une classe post bac, une classe préparatoire spécifique dans laquelle se retrouvent 30 élèves suivant pour un tiers du temps un tronc commun d'enseignements de culture générale (philosophie, français, LV1, expression et EPS) et pour les deux autres tiers des enseignements d'orientation choisis (scientifiques, économiques ou littéraires). Une présentation détaillée figure sur le site du Lycée Henri-IV <http://www.lycee-henri4.com>

Premier bilan : La promotion 2006-2007 et ses résultats

Les élèves

Cette promotion de 30 élèves issue d'une sélection de 170 candidats était très majoritairement féminine de formation secondaire scientifique et francilienne.

	Baccalauréat		Sexe		Origine géographique			
	ES	S	F	G	Ile de France	Métropole	DOM/TOM	
Filière économique	4	5	6	3	8	1		
Filière littéraire	9	1	11		2	8	1	
Filière scientifique		10	5	5	6	3	1	
Totaux	9	5	16	22	8	16	12	2

Bilan de l'orientation en fin d'année

Les résultats obtenus peuvent être considérés comme bons au regard des objectifs fixés. Au total, 24 élèves ont été admis dans les classes préparatoires de l'établissement, ce qui paraissait loin d'être prévisible à la fin du premier trimestre. De plus, il faut noter que deux élèves ont choisi d'intégrer la filière D1 qui n'existe pas au Lycée Henri-IV.

Au total seules deux élèves ne poursuivent pas leur cursus en CPGE. L'une, bien que réussissant très convenablement, a souhaité retourner dans son département d'outre-mer – nous savons bien que l'éloignement géographique peut parfois poser problème- et l'autre qui avait beaucoup de lacunes a bien progressé au cours de l'année et a pu intégrer une STS très spécifique car lié par convention à une université (en biotechnologie) lui permettant d'envisager de déboucher sur une licence puis éventuellement un master professionnel correspondant à ses projets d'orientation.

	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles										Autres	Abandon
	Lycée Henri-IV							Autres lycées				
	EC éco	EC scien	Lettres B/L	Lettres sup	MPSI	PCSI	BCPST	EC éco	D1	PCSI		
Filière économique	3	2	1					1	2			
Filière littéraire				10								1
Filière scientifique					3	4	1			1	1	
Totaux	24							4			1	1

Regard sur le travail accompli

L'année s'est finalement déroulée un peu comme dans une classe préparatoire, avec des périodes de travail intense, des moments inévitables de découragement, des progrès par étapes. **Les élèves** ont dû surtout apprendre leur métier, par exemple être assidus, consentir des efforts réguliers, s'entraider, surmonter les difficultés récurrentes, guérir les petites blessures narcissiques quand les notes sont désagréables. Leur comportement a montré qu'ils étaient conscients de la chance qui leur était offerte, sans exclure pour autant de leur part une distance critique. Surtout, et c'est toujours la condition du succès en classe préparatoire, le collectif a bien fonctionné.

Du côté des enseignants, les appréciations ont pu diverger ponctuellement, mais dans leur grande majorité ils sont satisfaits et ont parfois même été très agréablement étonnés des progrès accomplis. Il est surtout apparu que les difficultés rencontrées par ces élèves n'étaient le plus souvent pas d'une nature différente de celles qui handicapent beaucoup d'étudiants entrant en classe préparatoire car elles résultent de l'évolution du secondaire dont beaucoup sortent avec une pratique insuffisante du travail autonome et très approfondi. Dans toutes les prépas, un nombre croissant d'élèves passe une partie de plus en plus longue de la première année à combler des lacunes accumulées. Ils doivent le faire en plus du reste et le faire vite. Et parmi ceux-ci, les élèves issus des milieux les plus modestes sont les plus nombreux. S'ils n'y parviennent pas cela peut les mettre en grande difficulté car les enseignants doivent maintenir, concours oblige, un rythme de progression qui exclut des retours en arrière systématiques, a fortiori pour expliquer des choses supposées connues depuis longtemps. Pour réduire ces difficultés, la CPES a donné deux avantages décisifs : du temps et des effectifs réduits.

Les programmes des différentes disciplines ont été rédigés par l'équipe pédagogique et transmis à l'Inspection Générale. Ils ont été conçus de sorte à combler les lacunes habituellement repérées à l'entrée en prépa, à consolider les apprentissages fondamentaux et à renforcer les méthodes de travail. On sait par exemple que les élèves, même les meilleurs, ont plutôt tendance à être passifs, à attendre que le professeur note au tableau, à apprendre des formules prêtes à l'emploi plutôt qu'à consentir un effort persistant de réflexion personnelle, qu'ils privilégient une stratégie utilitariste sur un horizon court, avec une tendance générationnelle au zapping, ne sont pas encore habitués à lire des textes longs, à faire des choix dans une bibliographie fleuve, ne sont pas très entraînés à la dissertation, ne savent pas vraiment bien s'organiser dès que la quantité de travail les submerge, etc...

Toutefois, comme il s'agit d'une expérience nouvelle dans sa forme, il y a eu nécessairement des tâtonnements. Etant une classe intermédiaire entre la terminale et la prépa, la CPES pouvait par conséquent se rapprocher plus de l'une (être une terminale plus), que de l'autre (une pré-prépa.). Il y a eu

inévitablement débat entre des enseignants aux conceptions et aux pratiques différentes : entre les idéalistes qui voulaient que l'on invente quelque chose de radicalement nouveau et les réalistes qui voulaient s'en tenir aux méthodes éprouvées, entre les anti-utilitaristes partisans d'une culture générale très générale, à distance des programmes et des manuels et les utilitaristes partisans de contenus proches des exigences des concours, entre ceux qui accordent la priorité aux méthodes et ceux qui l'accordent aux contenus, voire même entre les littéraires et les scientifiques.

C'est finalement le réalisme qui a prévalu. Il s'est en effet avéré très difficile de tout réinventer à ce stade du cursus alors que les obligations de résultats immédiats ont dès le départ pesé très lourd, la « barre » ayant été placée haut : faire entrer la plus grande partie, voire la totalité des élèves dans une CPGE du Lycée Henri-IV et leur donner de réelles chances de réussir les concours les plus sélectifs.

Les dispositifs d'accompagnement : une place essentielle

Le bilan positif de cette première année s'explique également par **les dispositifs d'accompagnement** mis en place : **le tutorat, le programme culturel et les partenariats**. Des dispositifs dont la mise en œuvre n'a pas forcément été simple et dont il a fallu, après quelques inévitables tâtonnements améliorer ou même revoir l'organisation.

Il en a été ainsi **du tutorat** que les élèves ont trouvé utile, voire indispensable, mais qui n'a pas été organisé dès le départ de manière assez rigoureuse. Ce dispositif nécessite en effet un suivi très précis du travail des tuteurs, une communication très serrée tuteurs/professeurs, mais aussi une grande souplesse pour coller au plus près de la progression des élèves et de l'évolution de leurs besoins. Tirant les leçons de cette première année, nous avons revu ce dispositif en lui donnant une organisation plus rationnelle et en « professionnalisant » le travail des tuteurs.

L'intégration du programme culturel (les sorties, conférences, visites, etc..) aux autres activités n'a pas non plus été parfaite. C'est dommage car c'est une dimension cruciale pour réduire les inégalités. Les difficultés rencontrées sont pour partie la conséquence de l'orientation très « prépa » prise par la classe : l'emploi du temps « scolaire » lourd a souvent incité les élèves à privilégier tout ce qui leur semblait avoir une utilité immédiate. Ils ont pu toutefois bénéficier de quelques temps forts marquants grâce à un partenariat de qualité avec l'Opéra de Paris le Louvre et plusieurs théâtres. Dans ce domaine aussi l'expérience acquise nous a conduit à mieux anticiper en traçant les grandes lignes du programme de la nouvelle année.

Les partenariats enfin se sont avérés très précieux. En effet, sans les aides matérielles apportées par les divers **mécènes ou fondations** que nous avons associés au projet, la quasi totalité des élèves de la classe n'aurait pas pu faire des études dans Paris même, et surtout dans des conditions aussi favorables ! De plus, ces partenariats n'ont pas été limités aux simples aspects matériels de la vie des élèves; ils ont permis de mettre en place leur parrainage par des cadres de grandes entreprises ou institutions. Un moyen de les faire entrer dans des réseaux propres à leur faciliter leur future insertion professionnelle. Depuis quelques années, nombre de fondations ont été créées et peuvent offrir de belles opportunités pour soutenir, par le moyen de conventions, les actions en faveur de l'égalité des chances. En la matière, l'expérience de la CPES le montre bien et devrait pouvoir être reprise sous des formes diverses dans d'autres établissements.

Vers une évaluation plus complète

Ces quelques éléments sont très loin de suffire pour permettre d'évaluer cette expérience. Elle le sera de multiples façons : par le rectorat par l'inspection générale, par l'équipe des sociologues de l'Observatoire sociologique du changement dirigée par Mme Van Zanten. Elle ne pourra être complète que lorsque les élèves des deux premières promotions auront passé les concours.

Comme toute évaluation, elle devra être rapportée aux objectifs affichés, qui sont au nombre de trois :

- le premier est de redonner un espoir raisonnable d'accès aux grandes écoles les plus sélectives et plus généralement aux cursus les plus exigeants, à des élèves présentant les dispositions requises mais dont les chances de succès, dans le contexte social et culturel qui est aujourd'hui le leur, paraissent si faibles qu'ils ne sont plus incités à se mobiliser pour atteindre des objectifs aussi ambitieux.
- Le deuxième est de susciter une dynamique en amont, en prouvant que les bons élèves issus de milieux modestes qui ont trop tendance à s'auto censurer peuvent franchir le pas. Donner donc un signal fort : l'Ecole offre une chance de réussite à des élèves issus des classes populaires. L'effet de l'initiative de Sciences-Po sur les lycées conventionnés montre qu'une telle dynamique peut en effet

être impulsée, la difficulté consistant ensuite à l'entretenir dans la durée, sans susciter de faux espoirs et donc à terme un ressentiment qui serait destructeur.

- Le troisième est de capitaliser une expérience qui sera utile pour tous ceux qui veulent contribuer à cette forme de démocratisation, qui vise une diversification du recrutement des élites scolaires et sociales. Or cette expérience ne se rapporte pas seulement aux aspects pédagogiques ou au tutorat, mais aussi à l'ouverture culturelle, aux partenariats multiples, et aux aspects matériels, trop longtemps occultés par la focalisation sur les seules inégalités culturelles; en particulier aux problèmes de l'hébergement et des conditions de travail.

En attendant, la nouvelle promotion est arrivée et tout est en ordre pour que l'année 2007/2008 se passe au mieux. Sélectionnée parmi plus de 400 candidats, elle est plus « scientifique » plus géographiquement diversifiée et plus équilibrée entre filles et garçons que la première :

	Baccalauréat		Sexe		Origine géographique			
	L	ES	S	F	G	Ile de France	Métropole	DOM/TOM
Filière économique		3	8	7	4	5	6	
Filière littéraire	5	2	2	6	3	1	8	
Filière scientifique			10	3	7	2	7	1
Totaux	5	5	20	16	14	8	21	1

Se pose maintenant la question de la pérennisation et de l'extension d'un tel dispositif (*), les deux étant liés. Quelles que soient les décisions à venir, l'essentiel sera d'avoir appris comment accompagner efficacement ces élèves, aussi bien sur le plan pédagogique ou culturel, que sur le plan matériel. Avec l'espoir que ce type d'apprentissage sera transposable et adaptable, sous diverses formes, même si les contraintes se durcissent.

Patrice CORRE

() Il existe d'autres expériences de même type. Certaines bien antérieures à la CPES au Lycée Camille Julian de Bordeaux et au Lycée Thiers de Marseille qui ont donné de bons résultats . D'autres formes ont été mises en place à la rentrée 2006 dans les lycées d'Épinay sur Seine et de Torcy ainsi qu'en Guyane. Il y a aussi les « parcours de réussite » mis en place depuis la dernière rentrée dans les lycées Saint Louis de Paris et Kléber de Strasbourg. Nous avons enfin appris que des CPES du type de celle d'Henri-IV seraient en projet dans des lycées militaires.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration de l' APLCPGE a été renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2007. Jusqu'à l'élection du nouveau C.A. par l'Assemblée Générale de 2009, il est composé comme suit :

Nom	P/PA	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
ASTIER Michel	PA	CLERMONT-FD	MOULINS	BANVILLE	04 70 44 26 42	m.astier@voila.fr
BIANCO Joël	P	RENNES	RENNES	CHATEAUBRIAND	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
BOUCHAUD Michel	P	LILLE	LILLE	FAIDHERBE	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
BRAVO Pierre-Jean	P	LYON	LYON	LE PARC	04 37 51 15 21	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
BROUILLET Hervé	P	NANCY-METZ	METZ	FABERT	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
CARBAJO Pierre	P	REIMS	VOUZIERS	THOMAS MAZARYK	03 24 71 70 30	pierre.carbajo@ac-reims.fr
CAZENAVE Gil	P	DIJON	DIJON	CARNOT	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
COPPÉRÉ Jean-Louis	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
DELBEGUE Jean- Pierre	P	CRETEIL	SAINT-DENIS	PAUL ELUARD	01 49 71 70 00	jean-pierre.delbegue@ac-creteil.fr
DRIS-VALETTE Martine	P	CAEN	CAEN	MALHERBE	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
EVENO Philippe	PA	PARIS	PARIS	RODIN	01 55 43 10 00	philippe.eveno@ac-paris.fr
FERAL Pierre	P	CAEN	CAEN	Retraité		
FORESTIER Anny	P	PARIS	PARIS	JANSON DE SAILLY	01 55 73 28 02	a.forestier@janson-de-sailly.fr
FRIZON Jacques	P	PARIS	PARIS	VICTOR DURUY	01 40 62 31 31	jacques.frizon@laposte.net
GAUTIER Sylvie	P	REIMS	REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	03 26 86 70 90	sylvie.gautier@ac-reims.fr
GICQUEL Françoise	P	PARIS	PARIS	Rtraitee		francoise_gicquel@yahoo.fr
GUIPONT Jean-François	PA	PARIS	PARIS	SAINT LOUIS	01 53 73 73 04	jf.guipont@lycee-saint-louis.net
HIVER Jean-Alain	P	NICE	NICE	MASSENA	04 93 62 77 01	jean-alain.hiver@ac-nice.fr
LE BLOA –TARNOT Gisèle	P	LIMOGES	LIMOGES	GAY LUSSAC	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
MONTAGNE Dominique	P	REIMS	REIMS	JEAN JAURES	03 26 40 22 50	dmontagne@ac-reims.fr
NICOLINI Jean-Louis	P	PARIS	PARIS	CARNOT	01 56 21 36 36	proviseur.carnot@laposte.net
PILET François	P	NANTES	NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
RAUCH Olivier	P		RABAT	DESCARTES		
ROESCH Bernard	P	VERSAILLES	VERSAILLES	HOCHÉ	01 30 84 08 50	bernardroesch@hotmail.com
SCHMIT Claude	P	NANCY-METZ	NANCY	POINCARÉ	03 83 17 39 40	c.schmit@ac-nancy-metz.fr
SEMICHON Philippe	P	PARIS	PARIS	CHAPTAL	01 45 22 76 95	philippe.semichon@ac-paris.fr
SIROT Jacques	P	LILLE	DOUAI	ALBERT CHATELET	03 27 99 97 97	ce.0590063y@ac-lille.fr
VALLAT Joël-H.	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	joel.vallat@wanadoo.fr
WACH Richard	P	STRASBOURG	STRASBOURG	KLEBER	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr

P = proviseur

PA = proviseur-adjoint

Le bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

ASTIER Michel (Trésorier-adjoint)	HIVER Jean-Alain (Vice-Président)
BOUCHAUD Michel	LE BLOA -TARNOT Gisèle (Trésorière)
BRAVO Pierre-Jean	MONTAGNE Dominique (Secrétaire)
CORRE Patrice	PILET François
FORESTIER Anny	SEMICHON Philippe (Président)
GUIPONT Jean-François (Secrétaire-adjoint)	VALLAT Joël H.

Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE						
AMIENS	PIERRE D'AILLY	COMPIEGNE	DUPONT Philippe	P	03 44 92 13 13	philippe.dupont2@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	DUVERGET Jean-Claude	P	03 81 41 98 88	jean-claud.duverget@ac-besancon.fr
BORDEAUX						
CAEN						
CLERMONT-FD	BANVILLE	MOULINS	ASTIER Michel	P	04 70 44 26 42	m.astier@voila.fr
CRETEIL	MARCELLIN-BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	TOURNIER Philippe	P	01 45 11 51 11	philippe.tournier@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	CAZENAVE Gil	P	03 80 68 63 00	gil.cazenave@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	COPPÉRÉ Jean-Louis	P	04 76 85 59 59	jean-louis.coppere@ac-grenoble.fr
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	BOUCHAUD Michel	P	03 20 60 50 00	michel.bouchaud@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY LUSSAC	LIMOGES	LE BLOA -TARNOT Gisèle	P	05 55 79 70 01	gisele.lebloa@gmail.com
LYON	LE PARC	LYON	BRAVO Pierre-Jean	P	04 78 89 09 92	pierre-jean.bravo@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	DAUDET	NIMES	UTURALD-GIRAudeau Martine	P	04 66 36 34 34	martine.uturald.giraudeau@wanadoo.fr
NANCY-METZ	FABERT	METZ	BROUILLET Hervé	P	03 87 30 03 03	h.brouillet@ac-nancy-metz.fr
NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	NANTES	PILET François	P	02 51 81 86 10	francois.pilet@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	HIVER Jean-Alain	P	04 93 62 77 01	jean-alain.hiver@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	OUVARD Jean-François	P	02 47 05 29 11	jean-francois.ouvard@ac-orleans-tours.fr
PARIS	SAINT LOUIS	PARIS	GUIPONT Jean-François	PA	01 53 73 73 04	jf.guipont@lycee-saint-louis.net
POITIERS	JEAN DAUTET	LA ROCHELLE	CHIARODO Jean-Bernard	P	05 46 28 05 70	ce.0170028n@ac-poitiers.fr
REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	REIMS	GAUTIER Sylve	P	03 26 86 70 90	sylve.gautier@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	BIANCO Joël	P	02 99 28 19 00	joel.bianco@ac-rennes.fr
ROUEN	JEANNE D'ARC	ROUEN	NEDELLEC Michel	P	02 32 08 10 10	michel.nedellec@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE						
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	CHAMPIGNY Jean-Lucien	P	01 41 87 20 00	jean-lucien.champigny@ac-versailles.fr

Michel BOUCHAUD (Proviseur du lycée Faideherbe, Lille) est le coordonnateur des correspondants académiques

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCÉES À CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (A.P.L.C.P.G.E.)

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au Lycée Claude Bernard à PARIS le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996 et du 24 janvier 1998 au Lycée Saint-Louis, du 16 janvier 1999 et du 13 janvier 2007 au Lycée Louis-le-Grand.

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS.

Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet :

1.1 - D'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

1.2 - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit, et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'Association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs-adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, et en qualité de membres associés, des proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – ADMINISTRATION

4.1 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de 2 ans au cours de l'assemblée générale.

Le C.A. se réunit une fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure

du possible) et désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple ; en cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'Association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'Association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer, en cas de besoin, à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre du bureau désigné par le bureau.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le C.A. procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification aux présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'Association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur sera adopté en assemblée générale.

Partager l'information avec notre site internet <http://aplcpge.free.fr>

L'écran d'accueil ouvert à tous les visiteurs pour obtenir

nos coordonnées, nos statuts des informations diverses La zone ADHERENTS donne accès à des informations partagées entre les membres de l'A.P.L.C.P.G.E. :

- Les deux annuaires : adhérents et établissements,
- Les fichiers produits, par exemple les montages audiovisuels et présentations « Powerpoint »
- Les documents échangés comme les conventions E.C.T.S. de plusieurs académies,
- Les archives des documents publiés, en particulier les anciens numéros du bulletin.

Académie	Contact	Informations
CHARTRES	N. BENCHEHIDA Lycée Marceau Chartres.	chartres_marceau 4,58 Mo Imagié et animé, conçu pour fonctionner en boucle (salon exposition...)
LIMOGES	G. LE BLOA TARNOT Lycée Gay Lussac Limoges.	Attention : 42 Mo ! ADSL indispensable (environ 40 minutes en adsl 512). limoges_gay_lussac_show.zip 42 Mo
LYON	Jean Alain HIVER	Présentation des Prépas (78 Ko) Je me permets de vous transmettre le PP...

Académie	Contact	Conventions
BORDEAUX	Giselle LE BLOA TARNOT Lycée Gay Lussac Limoges.	- Cadre Bordeaux III (144 Ko) - Sciences Po (44 Ko) (Version mise à jour le 01-02-2006)
CAEN	Dominique MONTAGNE Lycée Victor Hugo Caen.	- Cadre Caen (44 Ko) (Version mise à jour le 02-02-2006)
CLERMONT-FERRAND	Michel ASTIER	Convention cadre (127 Ko)

Le site est à la disposition des adhérents, l'A.G. annuelle lui assigne de nouvelles missions chaque année en fonction des besoins, des demandes des membres, de leur imagination et de leur volonté d'échanger les informations.

A.P.L.C.P.G.E Adhésions
Madame Gisèle LE BLOA
14 place Saint-Pierre
87000 LIMOGES

FICHE D'ADHESION 2008

**Merci aux adhérents 2007 de réadhérer en utilisant la fiche de réadhésion pré-remplie
qui sera jointe à l'envoi postal de ce bulletin n° 9.**

NOM : M MME MLLE

PRENOM : Proviseur
 adjoint

ACADEMIE : honoraire

DEPARTEMENT :

LYCEE_NOM :

LYCEE_VILLE :

ADRESSE 1 :

ADRESSE 2 :

C.Postal : VILLE_ADR :

TEL. GENERAL :

FAX :

MEL (en script) :

TEL. DIRECT :

TEL. GSM :

NØ RNE :

REMARQUE :

Chèque ci-joint : 45,00 € membres actifs
22,50 € membres honoraires

Date :
Signature

Fiche à envoyer à l'adresse ci-dessus accompagnée de votre chèque. Merci.